



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 106

Question écrite n° 90248

Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les travaux de la route nationale 106 reliant les villes de Nîmes et d'Alès. La RN 106 a pour vocation de desservir et de désenclaver le Nord du département du Gard. Il semblerait cependant qu'un projet d'aménagement d'un ouvrage d'art, sous-dimensionné, à la hauteur de la pointe nord du paratonnerre ne permette pas la circulation des convois exceptionnels. Aussi, il lui demande s'il envisage le réexamen de ce dossier afin que ces travaux d'envergures puissent correspondre en tous points aux besoins exprimés et à la qualité de la circulation.

Texte de la réponse

L'aménagement du carrefour du Paratonnerre à Nîmes, actuellement au stade des études de niveau projet qui attachent une attention toute particulière à l'intégration de la route dans son environnement, prévoit la réalisation d'un ouvrage d'art prenant la forme de deux tunnels paysagers. Les dimensions de cet ouvrage, conformes au gabarit de 4,75 mètres prévu sur les autoroutes de liaison, permettront le passage de la plupart des convois exceptionnels. Pour les rares cas des véhicules dépassant cette hauteur, la continuité de l'itinéraire entre Alès et Nîmes sera bien entendu assurée avec la possibilité d'emprunter, sur quelques centaines de mètres, les deux contre-allées prévues dans le cadre de l'opération et aménagées en conséquence.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90248

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3300

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 6039